

L'Aumônerie de l'Enseignement Public
est sensible à la vie des établissements
dont elle est l'invitée.

Elle cherche à prendre en compte ses projets.

Vivre ensemble

L'Aumônerie de l'Enseignement Public est voulue par les évêques de France et les parents d'élèves. Elle est inscrite dans le projet diocésain, en lien avec les paroisses. Les parents sont invités à en être partenaires.

RENCONTRES RÉGULIÈRES

DÉBATS

REPAS PARTAGÉS

WEEK-ENDS

CAMPS, RETRAITES

CÉLÉBRATION

ACTIONS DE SOLIDARITÉ

PRÉPARATION DE SACREMENTS

Accueillir

Mener des projets

Chaque aumônerie
a des propositions différentes
selon sa façon de vivre
et les particularités des établissements.

Jeune

Nom :

Prénom :

Collège :

Classe :

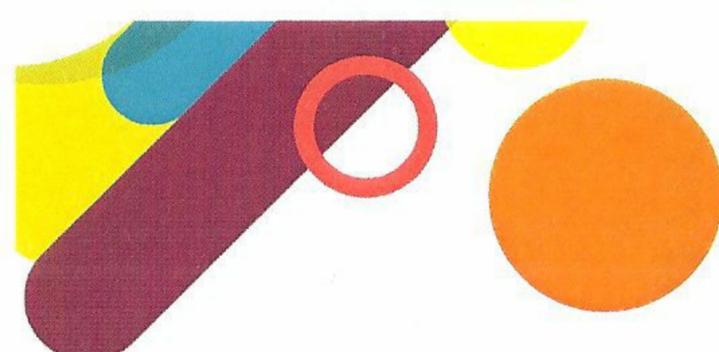
Contact parents

Adresse mail (attention à la lisibilité ;-))

.....

Téléphone 1 :

Téléphone 2 :



L'Aumônerie de l'Enseignement Public
est sensible à la vie des établissements
dont elle est l'invitée.

Elle cherche à prendre en compte ses projets.

Vivre ensemble

L'Aumônerie de l'Enseignement Public est voulue par les évêques de France et les parents d'élèves. Elle est inscrite dans le projet diocésain, en lien avec les paroisses. Les parents sont invités à en être partenaires.

RENCONTRES RÉGULIÈRES

DÉBATS

REPAS PARTAGÉS

WEEK-ENDS

CAMPS, RETRAITES

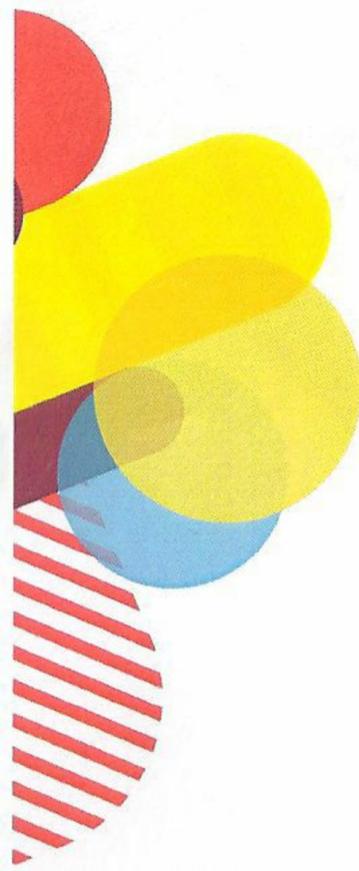
CÉLÉBRATION

ACTIONS DE SOLIDARITÉ

PRÉPARATION DE SACREMENTS

Accueillir

Mener des projets



Chaque aumônerie
a des propositions différentes
selon sa façon de vivre
et les particularités des établissements.

**L'Aumônerie de l'Enseignement Public
est règlementée par des textes de loi
et des circulaires.**

CODE DE L'ÉDUCATION – TITRE IV –

Article L. 141-2. – Suivant les principes définis dans la Constitution, l'Etat assure aux enfants et adolescents dans les établissements publics d'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de toutes les croyances.

L'Etat prend toutes dispositions utiles pour assurer aux élèves de l'enseignement public la liberté des cultes et de l'instruction religieuse.

CIRCULAIRE DU 22 AVRIL 1988 en application du décret du 22 avril 1960.

Enseignement religieux et aumônerie dans l'enseignement public.

IIA : "Lors de la création du service d'aumônerie, ou lors de la première inscription d'un élève dans l'établissement, le chef d'établissement doit informer l'élève, s'il est majeur, ou ses parents ou représentants légaux de l'existence d'un service d'aumônerie."

IIA 3. - Dispositions communes

S'agissant des élèves en cours de scolarité, leur inscription aux activités du service de l'aumônerie sera effectuée dans des délais fixés d'un commun accord par le chef d'établissement et le responsable de l'aumônerie, ou à défaut à tout moment de l'année.

L'Aumônerie de l'Enseignement Public est mise en place dans un établissement après autorisation du Recteur d'Académie. Cette proposition est faite dans le respect de la volonté des familles et des lois de la République. Le responsable de l'aumônerie reçoit un agrément officiel du Recteur d'Académie et une formation en adéquation avec sa mission.

L'AEP a en commun avec les établissements scolaires la volonté de permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables et acteurs de la cité.

L'Aumônerie de l'Enseignement Public propose aux jeunes de prendre en compte la dimension spirituelle de leur vie. Celle qui concerne le désir de trouver du sens à leur existence, d'approfondir leur capacité à aimer, à vivre des relations en vérité. L'AEP, conformément à son identité, est fondée sur l'Évangile.

CONTACT LOCAL

Savine GUILLON

aep.brestrivedroite@laposte.net

09 83 76 24 47

8, place de Roscanvel

29200 BREST



Église catholique
en Finistère

Aumônerie de l'Enseignement Public

110 rue Ernestine de Trémaudan

29200 BREST

aep.finistere@gmail.com

Aumônerie
de l'Enseignement
Public

Un +
dans la vie
des collégiens
et lycéens

